

**MÉMOIRE**  
**Qualité de l'air à Rouyn-Noranda**

**PROJET DE RENOUVELLEMENT**  
**DE L'AUTORISATION MINISTÉRIELLE**  
**DE GLENCORE POUR LA FONDERIE HORNE**

**Présenté par le Syndicat des enseignantes et enseignants**  
**du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (SEECAT)**

**AUTEURS :**  
**ANNE BLONDIN**  
53-54  
53-54  
**FRÉDÉRIQUE GODEFROID**

**OCTOBRE 2022**

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Présentation du SEECAT .....</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>Préambule .....</b>	<b>3</b>
<b>3.</b>	<b>Contexte.....</b>	<b>3</b>
<b>4.</b>	<b>Les enjeux et défis auxquels le SEECAT est confronté .....</b>	<b>7</b>
	<b>4.1 Attractivité, recrutement d’enseignantes et d’enseignants (rétention).....</b>	<b>7</b>
	<b>4.2 Attractivité et recrutement des étudiantes et des étudiants .....</b>	<b>8</b>
<b>5.</b>	<b>Conclusion.....</b>	<b>8</b>
<b>6.</b>	<b>Annexe A – Lettres d’appui .....</b>	<b>10</b>

## 1. Présentation du SEECAT

Le Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (SEECAT) représente près de 270 membres oeuvrant dans 20 différents programmes généraux et techniques répartis sur trois campus principaux (Rouyn-Noranda, Val-d'Or et Amos) et deux centres de services (La Sarre et Ville-Marie).

Le SEECAT existe depuis 1967. Ses membres ont toujours pris position, au fil du temps, dans les dossiers sociaux, notamment les dossiers environnementaux tant au niveau local, régional, national que mondial.

De plus, une partie du budget du SEECAT est réservé pour contribuer à la mission d'organismes qui en font la demande.

## 2. Préambule

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques propose d'imposer une limite de concentration moyenne annuelle d'arsenic dans l'air ambiant de 15 nanogrammes par mètre cube ( $\text{ng}/\text{m}^3$ ) à Glencore pour l'exploitation de la Fonderie Horne de Rouyn-Noranda et lui accorde un délai de 5 ans pour atteindre cette cible.

Le SEECAT a choisi de déposer un mémoire dans le cadre de la consultation sur le Projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore pour la Fonderie Horne, qui contreviendrait aux normes de concentration des contaminants en vigueur au Québec. Le but du mémoire est de faire état des répercussions que pourrait engendrer un renouvellement de l'autorisation ministérielle de 15 nanogrammes par mètre cube dans un délai de 5 ans.

## 3. Contexte

Depuis quelques années, les membres du SEECAT s'intéressent particulièrement au dossier de la Fonderie Horne et de la qualité de l'air à Rouyn-Noranda.

Nous reprendrons brièvement l'historique de la situation dont voici certains faits qui nous apparaissent pertinents de vous rappeler.

L'exposition de la population de Rouyn-Noranda à l'arsenic, au cadmium et au plomb est bien documentée depuis plus de 40 ans, tout comme l'incidence de décès liés au cancer du poumon et aux maladies respiratoires. Ces éléments ont été démontrés dans une étude réalisée à la fin des années 1970 intitulée *Rapport du Bureau d'études sur les substances toxiques (BEST) du Gouvernement du Québec*. L'étude concluait qu'il existe un risque réel d'exposition aux polluants toxiques pour les enfants et qualifiait les résultats d'alarmants. Le taux d'arsenic dans les cheveux était alors 2 à 3 fois plus élevé dans la zone habitée située près de la Fonderie que dans les autres secteurs.

Entre 1989 et 1999, dans le cadre de son mandat de protection de la population, la santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue a mené quatre campagnes de biosurveillance visant à vérifier le niveau de plomb chez les enfants.

En 2018 et 2019, de nouvelles études de biosurveillance ont été réalisées concernant l'arsenic, le plomb et le cadmium. La publication des résultats avait préoccupé nos membres et ils nous avaient interpellés pour que l'on prenne position sur le sujet.

Dès le 23 octobre 2019, les membres du SEECAT se positionnaient en assemblée générale par l'adoption de la résolution suivante :

Nous, soussignés, demandons au Gouvernement du Québec d'agir afin :

Que le taux d'arsenic dans l'air soit abaissé à la norme québécoise d'ici fin 2020;

Que les actions nécessaires soient prises pour identifier et éliminer les rejets toxiques de la Fonderie;

Qu'une étude épidémiologique soit réalisée pour mesurer l'exposition de la population de Rouyn-Noranda aux autres contaminants industriels;

Qu'un suivi systématique de la santé de la population soit fait pour déceler d'éventuels impacts liés aux émissions de la Fonderie;

Que tous les intervenants dans ce dossier informent la population de façon transparente. (Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale)

Le 20 juin 2022, Radio-Canada révélait que des données sur les cas de cancer du poumon à Rouyn-Noranda avaient été retirées dans le cadre du rapport de biosurveillance de 2019. L'annexe 6 a été retirée, à la demande du directeur national de santé publique de l'époque, alors que les données s'y retrouvant devaient être présentées à la population. La publication de l'étude en 2019 avait déjà secoué la population, les nouveaux faits rapportés ont créé une onde de choc supplémentaire dans le milieu. Depuis cette révélation, une couverture médiatique presque journalière met en évidence les risques d'exposition aux différents contaminants de la Fonderie Horne sur la population environnante, particulièrement pour les personnes résidant dans le quartier Notre-Dame. Par ailleurs, nous apprenons également d'autres faits troublants entourant la gestion de la Fonderie

Horne comme le fait que de l'arsenic a été enfoui sur le site sans être déclaré<sup>1</sup>. Toute cette attention médiatique a mis en lumière la réalité vécue par la communauté de Rouyn-Noranda et est même devenue un des enjeux principaux de la campagne électorale provinciale de 2022.

Méfiance, perte de crédibilité et trahison sont les sentiments qui habitent plusieurs groupes de citoyennes et citoyens de la ville, dont les membres du SEECAT, envers la Santé publique provinciale, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi que les décideurs politiques, dont la mission première est d'assurer la santé et la sécurité de la population.

Toutes et tous s'attendent à une obligation de résultat dans la réduction des contaminants et des changements visant l'atteinte des normes provinciales en vigueur les concernant, de même que plus de transparence dans la transmission de l'information auprès de la population.

Le 6 juillet dernier, lors de son passage à Rouyn-Noranda, le docteur Luc Boileau rencontrait les médias et commentait les résultats de l'étude menée par l'Institut national de la santé publique (INSPQ). Cette étude confirmait que les risques d'avoir le cancer sont plus élevés à Rouyn-Noranda et la santé publique estime que le statu quo n'est plus acceptable. Une étude de risques prospectifs montre une incidence de 13 à 550 cas de plus de cancer du poumon par million d'habitants causé par le statu quo des émissions de la Fonderie Horne, alors que le risque, considérée comme négligeable au Québec, est de 1 cas par million d'habitants.

Le 10 août 2022, l'Institut national de santé publique (INSPQ)<sup>2</sup> produisait une recommandation visant la protection des individus les plus vulnérables, notamment les enfants à naître et ceux en bas âge, contre les effets autres que le cancer. Le 15 août 2022, le ministre Benoît Charrette présentait les principales exigences environnementales que le gouvernement proposait d'imposer à la Fonderie Horne.

Le 31 août 2022, le SEECAT prenait à nouveau position en Assemblée générale par le biais de deux propositions distinctes. La première est libellée comme suit :

**Considérant** la résolution A-2019-AG3-11 adoptée par l'Assemblée générale du SEECAT en octobre 2019;

**Considérant** les révélations journalistiques de l'été 2022 au sujet de l'état de santé de la population de Rouyn-Noranda, notamment celui des enfants;

**Considérant** la demande du gouvernement du Québec en regard de la prochaine attestation de salubrité de la fonderie Horne de Glencore de même que du plan quinquennal de réduction des émissions toxiques de la fonderie;

---

<sup>1</sup> <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2022-10-20/fonderie-horne/plus-de-12-000-tonnes-d-arsenic-ont-ete-enfouies-a-rouyn-noranda.php>

<sup>2</sup> [https://mobile.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2875\\_considerations\\_sante\\_fonderie\\_horne\\_pp\\_t.pdf](https://mobile.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2875_considerations_sante_fonderie_horne_pp_t.pdf)

**Considérant** que le plan de Glencore, tout comme les exigences gouvernementales, ne rejoignent pas les demandes de la résolution A-2019-AG3-11 de l'Assemblée générale du SEECAT et n'assurent pas le respect du principe de précaution en matière de santé;

**Considérant** la journée consacrée à l'environnement sur les trois campus le vendredi 23 septembre prochain;

**Considérant** la tenue d'une manifestation à Rouyn-Noranda le 23 septembre pour demander le respect des normes environnementales par Glencore;

**Considérant** l'organisation d'une rencontre présentant la position des candidats de la circonscription Rouyn-Noranda-Témiscamingue sur le dossier de la qualité de l'air et du dossier de l'arsenic le 21 septembre prochain.

1. **Inviter la communauté collégiale à participer à cette même rencontre ;**
2. **Inviter ses membres de même que tout le personnel du CÉGEP à organiser et participer à des activités le 23 septembre prochain ;**
3. **Organiser un contingent derrière la bannière du SEECAT lors de la manifestation du 23 septembre en fin de journée ;**
4. **Participer aux consultations prévues par le gouvernement du Québec sur la prochaine attestation d'assainissement de la fonderie afin de réitérer les demandes faites en 2019.**

La seconde proposition se veut un appui à la lettre ouverte *Rouyn-Noranda, Faut qu'on se parle* paru dans *Le Devoir* le 29 septembre 2022.<sup>3</sup>

**Considérant** que les propos exprimés dans cette lettre correspondent au vécu de plusieurs membres du SEECAT;

**Considérant** que la situation a un impact sur l'attractivité et la rétention de nouveaux enseignantes et enseignants;

**Considérant** que cela a un impact direct sur les conditions de vie et de travail des membres du SEECAT.

**Que l'Assemblée du SEECAT :**

- **se positionne en faveur de la signature du SEECAT à cette pétition;**
- **invite ses membres à signer cette pétition à titre individuel.**

Le 14 septembre 2022, les membres du SEECAT adoptaient à l'unanimité, en assemblée générale spéciale la résolution suivante :

**Attendu** que dans son Plan stratégique 2020-2025, le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue se présente comme un cégep « engagé face au développement durable par la recherche et par des gestes réfléchis et concertés »;

**Attendu** que dans son Plan stratégique 2020-2025, le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue se présente comme « un employeur de choix »;

**Attendu** que dans son Plan stratégique 2020-2025, le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue poursuit l'objectif « [d'] assurer une présence forte sur les territoires de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec »;

---

<sup>3</sup> <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/759777/qualite-de-l-air-rouyn-noranda-faut-qu-on-se-parle>

Il est proposé de demander au Conseil d'administration du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue :

**De prendre position publiquement en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air à Rouyn-Noranda et de présenter un Mémoire dans un dossier du renouvellement de l'autorisation ministérielle pour la Fonderie Horne.**

**Que ce Mémoire exige le respect des normes en vigueur au Québec quant aux émissions de l'arsenic, au plomb, au cadmium, et au nickel ainsi que tout autre contaminant, et que l'atteinte de ces recommandations soit réalisée le plus rapidement possible, ou à l'intérieur du délai de la prochaine autorisation ministérielle, soit avant, ou au plus tard en 2027.**

De plus, en octobre 2022, notre assemblée a demandé que nous allions récolter l'appui d'autres syndicats d'enseignants et enseignantes du niveau collégial. En très peu de temps, nous avons reçu l'appui de plusieurs d'entre eux (voir Annexe A).

## 4. Les enjeux et défis auxquels le SEECAT est confronté

### 4.1 Attractivité, recrutement d'enseignantes et d'enseignants (rétention)

La pandémie a eu pour effet d'apporter une surcharge importante des tâches des enseignantes et enseignants. Le dossier de la Fonderie Horne a apporté un nouveau stress pour nos membres. En effet, il est difficile de se concentrer sur son travail quand on ne peut protéger sa propre santé et celle de ses enfants.

Plusieurs enseignantes et enseignants ont manifesté leur inquiétude et leur souhait de quitter la ville. Ces départs et la difficulté de recruter des personnes pour combler les postes vacants ont pour effet d'augmenter la charge de ceux et celles qui demeurent.

Ce phénomène est d'ailleurs observé auprès du service de recrutement pour les membres du personnel du Cégep. Le manque de personnel est criant depuis bon nombre d'années et le plein emploi pousse le Cégep à attirer de plus en plus de candidatures de l'extérieur de la région pour pourvoir ces postes. La médiatisation de la situation de la Fonderie amène l'organisation à devoir répondre à davantage de questions sur la qualité du milieu de vie. Nous constatons également que la quantité des candidatures est en baisse. Contrairement à la volonté du Cégep, celui-ci pourvoit plus rarement un poste après le premier affichage. Cette incapacité d'engager du nouveau personnel ajoute également à la charge du personnel en place.

## 4.2 Attractivité et recrutement des étudiantes et des étudiants

Après la pandémie des dernières années qui a eu un impact important sur le nombre d'inscriptions des étudiantes et des étudiants au Cégep, le raz-de-marée médiatique des derniers mois sur le sujet de la qualité de l'air a des conséquences directes sur le recrutement de l'effectif étudiant. Ces étudiantes et ces étudiants représentent les citoyennes et les citoyens dont dépend la vitalité de la ville dans les prochaines années ainsi que la future main-d'œuvre qualifiée pour répondre aux besoins de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Celles-ci et ceux-ci sont principalement formés au campus de Rouyn-Noranda, compte tenu de l'offre de programmes dans ce campus.

Chaque jour, des questions sont posées de la part des futurs étudiants qui sont préoccupés par la situation de la qualité de l'air à Rouyn-Noranda et plusieurs remettent en cause leur décision de s'inscrire au collège pour les prochaines sessions. De plus, le cégep compte beaucoup sur le recrutement d'étudiantes et d'étudiants en provenance de l'étranger. La couverture médiatique importante entourant la Fonderie Horne au cours des derniers mois a également des répercussions sur l'attraction de ces étudiantes et étudiants qui ont souvent comme projet d'immigrer par la suite et de s'établir dans leur communauté d'accueil.

La diminution d'inscription tant au niveau local qu'au niveau international aura pour effet de diminuer le nombre de groupes d'étudiants et, par conséquent, le nombre d'enseignantes et d'enseignants. L'emploi des enseignantes et enseignants précaires pourrait donc être en péril.

## 5. Conclusion

Pour toutes les raisons mentionnées dans le présent mémoire, le SEECAT est en désaccord avec le projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore. Ce plan autorise la compagnie à faire courir des risques importants à la population durant les cinq prochaines années et ne lui impose aucune obligation de viser l'atteinte de la norme provinciale de  $3 \text{ ng/m}^3$  dans un délai le plus bref possible.

Le SEECAT demande à la Commission :

- l'atteinte de la cible intermédiaire de concentration annuelle de  $15 \text{ ng/m}^3$  d'arsenic dans l'air d'ici un an, considérant qu'il s'agit de la seule cible permettant d'amoindrir les effets négatifs sur la santé des femmes enceintes et des enfants vivant à proximité de la Fonderie Horne;
- l'atteinte de la norme provinciale concernant l'arsenic de  $3 \text{ ng/m}^3$  par la Fonderie Horne au plus tard d'ici cinq ans;
- Le respect des normes en vigueur au Québec quant aux émissions de plomb, de cadmium, de nickel, et chrome, ainsi que de tout autre contaminant, au plus tard d'ici cinq ans;

- La transparence et la rigueur de la part de la Fonderie Horne dans ses communications à la population;
- Le respect des droits des travailleurs de la Fonderie Horne en cas de nécessité de ralentissement ou de fermeture temporaire, en préservant leurs conditions salariales et leurs conditions de vie.

## 6. Annexe A – Lettres d’appui



19 octobre 2022

Par courrier électronique

Syndicat des enseignantes et des enseignants  
du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue  
425, boulevard du Collège  
Rouyn-Noranda (Québec)  
J0Z 1Y1

**Objet : Appui au projet de mémoire du SEECAT sur la qualité de l'air À Rouyn-Noranda**

---

Bonjour,

En tant que syndicat représentant des enseignantes et des enseignants, nous vous écrivons aujourd'hui pour joindre notre voix à celle du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (SEECAT).

Nous sommes, tout comme vous, préoccupés par les problèmes de recrutement et de rétention du personnel enseignant dans votre institution scolaire. Nous faisons également le constat que cela entraîne une augmentation de la charge de travail des enseignantes et des enseignants.

Par ailleurs, nous appuyons la demande du SEECAT qui est d'exiger le respect des normes en vigueur au Québec quant aux émissions de l'arsenic, de ou du plomb, de (du) cadmium, et de (du) nickel ainsi que tout autre contaminant, et que l'atteinte de ces recommandations soit réalisée le plus rapidement possible, ou à l'intérieur du délai de la prochaine autorisation ministérielle, soit avant, ou au plus tard en 2027. Il nous semble évident que les normes en vigueur au Québec doivent être les mêmes pour tous.

Puisque nous sommes un syndicat et tenons à la défense des droits des travailleuses et des travailleurs, les mesures mises en place pour atteindre les normes québécoises doivent être réalisées dans le respect des travailleuses et des travailleurs de la Fonderie Horne qui sont affiliés à la CSN.

53-54

Melanie Beck  
Vice-Présidente externe  
Syndicat des Professeurs du Collège Dawson

Québec, le 19 octobre 2022

Par courrier électronique

Syndicat des enseignantes et des enseignants  
du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue  
425, boulevard du Collège  
Rouyn-Noranda (Québec)  
J0Z 1Y1

**Objet : Appui au projet de mémoire du SEECAT sur la qualité de l'air À Rouyn-Noranda**

Bonjour,

En tant que syndicat représentant des enseignantes et des enseignants, nous vous écrivons aujourd'hui pour joindre notre voix à celle du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (SEECAT).

Nous appuyons la demande du SEECAT qui est d'exiger le respect des normes en vigueur au Québec quant aux émissions de l'arsenic, de ou du plomb, de (du) cadmium, et de (du) nickel ainsi que tout autre contaminant, et que l'atteinte de ces recommandations soit réalisée le plus rapidement possible, ou à l'intérieur du délai de la prochaine autorisation ministérielle, soit avant, ou au plus tard en 2027. Il nous semble évident que les normes en vigueur au Québec doivent être les mêmes pour tous.

53-54

Jean Francis Matteau  
Président du Syndicat des professeur-e-s du Collège FXG

c.c. CCQCA

2022-10-19

Par courrier électronique

Syndicat des enseignantes et des enseignants  
du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue  
425, boulevard du Collège  
Rouyn-Noranda (Québec)  
J0Z 1Y1

**Objet : Appui au projet de mémoire du SEECAT sur la qualité de l'air À Rouyn-Noranda**

Bonjour,

En tant que syndicat représentant des enseignantes et des enseignants, nous vous écrivons aujourd'hui pour joindre notre voix à celle du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (SEECAT).

Nous sommes, tout comme vous, préoccupés par les problèmes de recrutement et de rétention du personnel enseignant dans votre institution scolaire. Nous faisons également le constat que cela entraîne une augmentation de la charge de travail des enseignantes et des enseignants.

Par ailleurs, nous appuyons la demande du SEECAT qui est d'exiger le respect des normes en vigueur au Québec quant aux émissions de l'arsenic, de ou du plomb, de (du) cadmium, et de (du) nickel ainsi que tout autre contaminant, et que l'atteinte de ces recommandations soit réalisée le plus rapidement possible, ou à l'intérieur du délai de la prochaine autorisation ministérielle, soit avant, ou au plus tard en 2027. Il nous semble évident que les normes en vigueur au Québec doivent être les mêmes pour tous.

Puisque nous sommes un syndicat et tenons à la défense des droits des travailleuses et des travailleurs, les mesures mises en place pour atteindre les normes québécoises doivent être réalisées dans le respect des travailleuses et des travailleurs de la Fonderie Home qui sont affiliés à la CSN.

53-54

Présidente du Secal (syndicat des enseignantes et enseignants du cégep André-Laurendeau)



2022-10-19

Par courrier électronique

Syndicat des enseignantes et des enseignants  
du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue  
425, boulevard du Collège  
Rouyn-Noranda (Québec)  
J0Y 1Y1

**Objet : Appel au projet de mémoire du SEECAT sur la qualité de l'air à Rouyn-Noranda**

---

Bonjour,

En tant que syndicat représentant des enseignantes et des enseignants, nous vous écrivons aujourd'hui pour joindre notre voix à celle du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (S.E.E.C.A.T.).

Nous sommes, tout comme vous, préoccupés par les problèmes de recrutement et de rétention du personnel enseignant dans votre institution scolaire. Nous faisons également le constat que cela entraîne une augmentation de la charge de travail des enseignantes et des enseignants.

Par ailleurs, nous appuyons la demande du SEECAT qui est d'exiger le respect des normes en vigueur au Québec quant aux émissions de l'arsenic, de ou du plomb, de (du) cadmium, et de (du) nickel ainsi que tout autre contaminant, et que l'atteinte de ces recommandations soit réalisée le plus rapidement possible, ou à l'intérieur du délai de la prochaine autorisation ministérielle, soit avant, ou au plus tard en 2027. Il nous semble évident que les normes en vigueur au Québec doivent être les mêmes pour tous.

Puisque nous sommes un syndicat et tenons à la défense des droits des travailleuses et des travailleurs, les mesures mises en place pour atteindre les normes québécoises doivent être réalisées dans le respect des travailleuses et des travailleurs de la Fonderie Horne qui sont affiliés à la CSN.

53-54

Secrétaire du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège d'Alma

2022-10-19

Par courrier électronique

Syndicat des enseignantes et des enseignants  
du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue  
425, boulevard du Collège  
Rouyn-Noranda (Québec)  
J0Z 1Y1

**Objet : Appui au projet de mémoire du SEECAT sur la qualité de l'air à Rouyn-Noranda**

---

Bonjour,

En tant que syndicat représentant des enseignantes et des enseignants, nous vous écrivons aujourd'hui pour joindre notre voix à celle du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (SEECAT).

Nous sommes, tout comme vous, préoccupés par les problèmes de recrutement et de rétention du personnel enseignant dans votre institution scolaire. Nous faisons également le constat que cela entraîne une augmentation de la charge de travail des enseignantes et des enseignants.

Par ailleurs, nous appuyons la demande du SEECAT qui est d'exiger le respect des normes en vigueur au Québec quant aux émissions de l'arsenic, de ou du plomb, de (du) cadmium, et de (du) nickel ainsi que tout autre contaminant, et que l'atteinte de ces recommandations soit réalisée le plus rapidement possible, ou à l'intérieur du délai de la prochaine autorisation ministérielle, soit avant, ou au plus tard en 2027. Il nous semble évident que les normes en vigueur au Québec doivent être les mêmes pour tous.

Puisque nous sommes un syndicat et tenons à la défense des droits des travailleuses et des travailleurs, les mesures mises en place pour atteindre les normes québécoises doivent être réalisées dans le respect des travailleuses et des travailleurs de la Fonderie Home qui sont affiliés à la CSN.

Sébastien Manka  
Secrétaire générale  
Syndicat des enseignantes et enseignants du cégep Montmorency



Le 19 octobre 2022

Par courrier électronique

Syndicat des enseignantes et des enseignants  
du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue  
425, boulevard du Collège  
Rouyn-Noranda (Québec)  
J0Z 1Y1

**Objet : Appui au projet de mémoire du SEECAT sur la qualité de l'air À Rouyn-Noranda**

---

Bonjour,

Par la présente, le Syndicat des professeur·e·s du cégep de Saint-Laurent souhaite joindre sa voix à celle du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (SEECAT).

Nous sommes, tout comme vous, préoccupé·e·s par les problèmes de recrutement et de rétention du personnel enseignant dans votre institution scolaire. Nous faisons également le constat que cela entraîne une augmentation de la charge de travail des enseignantes et des enseignants.

Par ailleurs, nous appuyons la demande du SEECAT qui est d'exiger le respect des normes en vigueur au Québec quant aux émissions de l'arsenic, de ou du plomb, de (du) cadmium, et de (du) nickel ainsi que tout autre contaminant, et que l'atteinte de ces recommandations soit réalisée le plus rapidement possible, ou à l'intérieur du délai de la prochaine autorisation ministérielle, soit avant, ou au plus tard en 2027. Il nous semble évident que les normes en vigueur au Québec doivent être les mêmes pour toutes et tous.

Puisque nous sommes un syndicat et tenons à la défense des droits des travailleuses et des travailleurs, les mesures mises en place pour atteindre les normes québécoises doivent être réalisées dans le respect des travailleuses et des travailleurs de la Fonderie Horne qui sont affilié·e·s à la CSN.

53-54

Nicolas Talbot,  
Président du Syndicat des professeur·e·s du cégep de Saint-Laurent



PAR COURRIEL

Jonquière, le 19 octobre 2022

Syndicat des enseignantes et des enseignants  
du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue  
425, boulevard du Collège  
Rouyn-Noranda (Québec) JOZ 1Y1

**Objet : Appui au projet de mémoire du SEECAT sur la qualité de l'air À Rouyn-Noranda**

---

Bonjour,

En tant que syndicat représentant des enseignantes et des enseignants, nous vous écrivons aujourd'hui pour joindre notre voix à celle du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (SEECAT).

Nous sommes, tout comme vous, préoccupés par les problèmes de recrutement et de rétention du personnel enseignant dans votre institution scolaire. Nous faisons également le constat que cela entraîne une augmentation de la charge de travail des enseignantes et des enseignants.

Par ailleurs, nous appuyons la demande du SEECAT qui est d'exiger le respect des normes en vigueur au Québec quant aux émissions de l'arsenic, de ou du plomb, de (du) cadmium, et de (du) nickel ainsi que tout autre contaminant, et que l'atteinte de ces recommandations soit réalisée le plus rapidement possible, ou à l'intérieur du délai de la prochaine autorisation ministérielle, soit avant, ou au plus tard en 2027. Il nous semble évident que les normes en vigueur au Québec doivent être les mêmes pour tous.

Puisque nous sommes un syndicat et tenons à la défense des droits des travailleuses et des travailleurs, les mesures mises en place pour atteindre les normes québécoises doivent être réalisées dans le respect des travailleuses et des travailleurs de la Fonderie Horne qui sont affiliés à la CSN.

L'exécutif du SPECJ

Date (année-mois-jour)

Par courrier électronique

Syndicat des enseignantes et des enseignants  
du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue  
425, boulevard du Collège  
Rouyn-Noranda (Québec)  
J0Z 1Y1

**Objet : Appui au projet de mémoire du SEECAT sur la qualité de l'air À Rouyn-Noranda**

---

Bonjour,

En tant que syndicat représentant des enseignantes et des enseignants, nous vous écrivons aujourd'hui pour joindre notre voix à celle du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (SEECAT).

Nous sommes, tout comme vous, préoccupés par les problèmes de recrutement et de rétention du personnel enseignant dans votre institution scolaire. Nous faisons également le constat que cela entraîne une augmentation de la charge de travail des enseignantes et des enseignants.

Par ailleurs, nous appuyons la demande du SEECAT qui est d'exiger le respect des normes en vigueur au Québec quant aux émissions de l'arsenic, de ou du plomb, de (du) cadmium, et de (du) nickel ainsi que tout autre contaminant, et que l'atteinte de ces recommandations soit réalisée le plus rapidement possible, ou à l'intérieur du délai de la prochaine autorisation ministérielle, soit avant, ou au plus tard en 2027. Il nous semble évident que les normes en vigueur au Québec doivent être les mêmes pour tous.

Puisque nous sommes un syndicat et tenons à la défense des droits des travailleuses et des travailleurs, les mesures mises en place pour atteindre les normes québécoises doivent être réalisées dans le respect des travailleuses et des travailleurs de la Fonderie Home qui sont affiliés à la CSN.

53-54

Présidente du SPPCEM

Signature d'un membre de l'exécutif



**COURRIEL**

Québec, le 20 octobre 2022

Syndicat des enseignantes et des enseignants  
du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue  
425, boulevard du Collège  
Rouyn-Noranda (Québec)  
J0Z 1Y1

**Objet : Appui au projet de mémoire du SEECAT sur la qualité de l'air À Rouyn-Noranda**

Bonjour,

En tant que syndicat représentant des enseignantes et des enseignants, nous vous écrivons aujourd'hui pour joindre notre voix à celle du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (SEECAT).

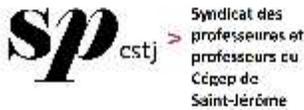
Nous sommes, tout comme vous, préoccupés par les problèmes de recrutement et de rétention du personnel enseignant dans votre institution scolaire. Nous faisons également le constat que cela entraîne une augmentation de la charge de travail des enseignantes et des enseignants.

Par ailleurs, nous appuyons la demande du SEECAT qui est d'exiger le respect des normes en vigueur au Québec quant aux émissions de l'arsenic, de ou du plomb, de (du) cadmium, et de (du) nickel ainsi que tout autre contaminant, et que l'atteinte de ces recommandations soit réalisée le plus rapidement possible, ou à l'intérieur du délai de la prochaine autorisation ministérielle, soit avant, ou au plus tard en 2027. Il nous semble évident que les normes en vigueur au Québec doivent être les mêmes pour tous.

Puisque nous sommes un syndicat et tenons à la défense des droits des travailleuses et des travailleurs, les mesures mises en place pour atteindre les normes québécoises doivent être réalisées dans le respect des travailleuses et des travailleurs de la Fonderie Home qui sont affiliés à la CSN.

53-54

Robin Cormier,  
président du SPPCL



Par courrier électronique

Syndicat des enseignantes et des enseignants  
du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue  
425, boulevard du Collège  
Rouyn-Noranda (Québec)  
J0Z 1Y1

**Objet : Appui au projet de mémoire du SEECAT sur la qualité de l'air À Rouyn-Noranda**

---

Bonjour,

En tant que syndicat représentant des enseignantes et des enseignants, nous vous écrivons aujourd'hui pour joindre notre voix à celle du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (SEECAT).

Nous sommes, tout comme vous, préoccupés par les problèmes de recrutement et de rétention du personnel enseignant dans votre institution scolaire. Nous faisons également le constat que cela entraîne une augmentation de la charge de travail des enseignantes et des enseignants.

Par ailleurs, nous appuyons la demande du SEECAT qui est d'exiger le respect des normes en vigueur au Québec quant aux émissions de l'arsenic, de ou du plomb, de (du) cadmium, et de (du) nickel ainsi que tout autre contaminant, et que l'atteinte de ces recommandations soit réalisée le plus rapidement possible, ou à l'intérieur du délai de la prochaine autorisation ministérielle, soit avant, ou au plus tard en 2027. Il nous semble évident que les normes en vigueur au Québec doivent être les mêmes pour tous.

Puisque nous sommes un syndicat et tenons à la défense des droits des travailleuses et des travailleurs, les mesures mises en place pour atteindre les normes québécoises doivent être réalisées dans le respect des travailleuses et des travailleurs de la Fonderie Horne qui sont affiliés à la CSN.

53-54

Stéphane Caillé  
Président, SPCSTJ



**Syndicat des enseignantes et des enseignants du Centre  
d'études collégiales Baie-des-Chaleurs**

776, boul. Perron, C.P. 1000, Carleton-sur-Mer (Québec) G0C 1J0  
Tél. : (418) 364-3341, poste 7242 Téléc. : (418) 364-7938  
Courriel : seececc@cegepgim.ca

---

Carleton-sur-Mer, 18 octobre 2022

Par courrier électronique

Syndicat des enseignantes et des enseignants  
du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue  
425, boulevard du Collège  
Rouyn-Noranda (Québec)  
J0Z 1Y1

**Objet : Appui au projet de mémoire du SEECAT sur la qualité de l'air À Rouyn-Noranda**

Bonjour,

En tant que syndicat représentant des enseignantes et des enseignants, nous vous écrivons aujourd'hui joindre notre voix à celle du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de l'Ab Témiscamingue (SEECAT).

Nous sommes, tout comme vous, préoccupés par les problèmes de recrutement et de rétention du persc enseignant dans votre institution scolaire. Nous faisons également le constat que cela entraîne augmentation de la charge de travail des enseignantes et des enseignants.

Par ailleurs, nous appuyons la demande du SEECAT qui est d'exiger le respect des normes en vigueur Québec quant aux émissions de l'arsenic, de ou du plomb, de (du) cadmium, et de (du) nickel ainsi que autre contaminant, et que l'atteinte de ces recommandations soit réalisée le plus rapidement possible, l'intérieur du délai de la prochaine autorisation ministérielle, soit avant, ou au plus tard en 2027. Il semble évident que les normes en vigueur au Québec doivent être les mêmes pour tous.

Puisque nous sommes un syndicat et tenons à la défense des droits des travailleuses et des travailleurs: mesures mises en place pour atteindre les normes québécoises doivent être réalisées dans le respect travailleuses et des travailleurs de la Fonderie Horne qui sont affiliés à la CSN.

Marjorie Dallaire  
Présidente SEECEC Baie-des-Chaleurs  
Carleton-sur-Mer  
[seececc@cegepgim.ca](mailto:seececc@cegepgim.ca)

Le 19 octobre 2022

Par courrier électronique

Syndicat des enseignantes et des enseignants  
du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue  
425, boulevard du Collège  
Rouyn-Noranda (Québec)  
J0Z 1Y1

**Objet : Appui au projet de mémoire du SEECAT sur la qualité de l'air À Rouyn-Noranda**

Bonjour,

En tant que syndicat représentant des enseignantes et des enseignants, nous vous écrivons aujourd'hui pour joindre notre voix à celle du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (SEECAT).

Nous sommes, tout comme vous, préoccupés par les problèmes de recrutement et de rétention du personnel enseignant dans votre institution scolaire. Nous faisons également le constat que cela entraîne une augmentation de la charge de travail des enseignantes et des enseignants. Par ailleurs, nous appuyons la demande du SEECAT qui est d'exiger le respect des normes en vigueur au Québec quant aux émissions de l'arsenic, de ou du plomb, de (du) cadmium, et de (du) nickel ainsi que tout autre contaminant, et que l'atteinte de ces recommandations soit réalisée le plus rapidement possible, ou à l'intérieur du délai de la prochaine autorisation ministérielle, soit avant, ou au plus tard en 2027. Il nous semble évident que les normes en vigueur au Québec doivent être les mêmes pour tous. Puisque nous sommes un syndicat et tenons à la défense des droits des travailleuses et des travailleurs, les mesures mises en place pour atteindre les normes québécoises doivent être réalisées dans le respect des travailleuses et des travailleurs de la Fonderie Horne qui sont affiliés à la CSN.

Solidairement,

53-54

Présidente du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de La Pocatière et de Montmagny

Courrier électronique : [syndprof@cegeplapocatiere.qc.ca](mailto:syndprof@cegeplapocatiere.qc.ca)

Bureau syndical : C-825 (campus de La Pocatière)

Téléphone : 418-856-1525, poste 2234